

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres

MAZARS

**GDF SUEZ**

Société Anonyme

1, place Samuel de Champlain  
92400 COURBEVOIE

---

**Rapport des Commissaires aux comptes  
sur la rémunération des titres participatifs**

Exercice clos le 31 décembre 2011

**DELOITTE & ASSOCIES**  
185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Commissaires aux comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**ERNST & YOUNG et Autres**  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie -  
Paris-La Défense Cedex

Commissaires aux comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**MAZARS**  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris-La Défense Cedex

Commissaires aux comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## **GDF SUEZ**

Société Anonyme  
1, place Samuel de Champlain  
92400 COURBEVOIE

---

### **Rapport des Commissaires aux comptes sur la rémunération des titres participatifs**

Exercice clos le 31 décembre 2011

---

Aux porteurs de titres participatifs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de GDF SUEZ et en exécution de la mission prévue à l'article L. 228-37 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les éléments ayant servi à la détermination de la rémunération des titres participatifs. Nous avons établi, en date du 3 avril 2012, un premier rapport présenté à l'assemblée des porteurs de titres participatifs du 20 avril 2012 dans lequel nous indiquions l'impossibilité de procéder à la vérification de la rémunération des titres participatifs, le taux moyen de rendement TMO n'étant connu que postérieurement à la date de votre assemblée. Ce TMO étant disponible depuis septembre 2012, nous sommes désormais en mesure de vous présenter notre rapport.

#### **1. Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 de GDF SUEZ**

Nous avons établi, le 6 mars 2012, notre rapport sur les comptes annuels de GDF SUEZ de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et le 6 mars 2012 notre rapport sur les comptes consolidés du Groupe GDF SUEZ de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

## 2. Détermination de la rémunération des titres participatifs

### 2.1. Principes de rémunération

Selon le contrat d'émission, la rémunération des titres participatifs est composée d'une partie fixe et d'une partie variable :

- La partie fixe est calculée en appliquant au nominal du titre (NT) un taux égal à 63 % du taux moyen de rendement (TMO).
- La partie variable est calculée en appliquant au nominal du titre (NT) un taux de 2,9 % puis en multipliant le résultat ainsi obtenu par un coefficient de rémunération (CR N) prenant en compte l'évolution de la valeur ajoutée entre le dernier exercice clos le 31 décembre N (VA N) et l'exercice précédent (VA N-1) de GDF SUEZ ou du Groupe (part Groupe) si cette dernière est plus favorable :

$$\text{Rémunération des titres participatifs} = (\text{NT}) * 63 \% * (\text{TMO}) + 2,9 \% * (\text{NT}) * (\text{CR N})$$

où  $(\text{CR N}) = (\text{CR N-1}) * (\text{VA N}) / (\text{VA N-1})$

Etant précisé que :

- le taux de rémunération des titres participatifs doit être compris entre 85 % et 130 % du TMO établi pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août précédant le versement du coupon prévu le 15 octobre de chaque année,
- pour tenir compte des éventuelles modifications de la structure d'activité de GDF SUEZ, la valeur ajoutée servant de référence doit être retraitée de l'effet de ces modifications lorsque celles-ci sont significatives.

### 2.2. Eléments de calcul

Les éléments de calcul de la rémunération des titres participatifs ont été déterminés par les dirigeants. Il nous appartient de nous prononcer au regard de leur conformité avec le contrat d'émission et de leur concordance avec les comptes annuels (ou consolidés).

Les éléments de calcul qui nous ont été communiqués se présentent comme suit :

- TMO moyen : 3,096 %
- Rémunération fixe : 14,86753 €
- Valeur Ajoutée consolidée 2011 : 22 670 M€
- Valeur Ajoutée consolidée 2010 : 22 846 M€
- Coefficient de rémunération 2011 : 2,228
- Coefficient de rémunération 2010 : 2,246
- Rémunération variable : 49,2505 €
- Rémunération globale théorique : 64,11803 €
- Rémunération minimale (seuil 2011) : 20,05937 €
- Rémunération maximale (plafond 2011) : 30,67904 €
- Rémunération retenue brute : 30,67904 €

Il en ressort que la rémunération brute retenue par titre participatif s'établit à 30,7 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

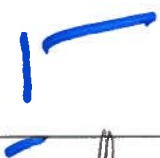
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la conformité avec le contrat d'émission des éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs et leur concordance avec les comptes annuels (ou consolidés) ayant fait l'objet d'un audit.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la conformité et la concordance des éléments de calcul servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 12 octobre 2012

Les Commissaires aux comptes

**DELOITTE & ASSOCIES**

  
Pascal Pincemin

Véronique Laurent

**ERNST & YOUNG et Autres**

Pascal Macioce

  
Charles-Emmanuel Chosson

**MAZARS**

  
Thierry Blanchetier

  
Isabelle Sapet